

Sommaire

Dossier

• Sécurité _____ pages 1 à 4

Divonne, la vie

• Agenda, culture, sports _____ page 2

• Social _____ page 3

Divonne, la ville

• Travaux, infos pratiques, État civil _____ page 3

• Expression politique _____ page 4

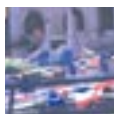
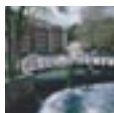
• Tarifs 2004

Piscine/Tennis/Plage _____ page 4

je vis à divonne

la lettre d'informations municipales

les bains



Edito



Les Divonnais, comme bon nombre de Français, sont exaspérés à juste raison par l'insécurité que connaît l'ensemble de notre pays. Si les questions de sécurité et de justice doivent être réglées par l'Etat, dont c'est l'une des compétences régaliennes, les collectivités locales peuvent également y apporter leur concours et leur expérience.

C'est bien en somme ce qui se passe dans le Pays de Gex, puisqu'après la signature d'un Contrat Local de Sécurité (CLS) le 25 avril 2003, la Communauté de Communes pilote désormais un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), officiellement installé par le Préfet et le Procureur de la République le 29 avril. Ce CISPD permettra de veiller scrupuleusement à l'application de 20 mesures très concrètes inscrites dans le CLS. Parmi celles-ci, est prévue très rapidement la création d'une maison de la justice et du droit, prémices de l'installation à terme en Pays de Gex d'un tribunal pour pallier l'éloignement actuel, préjudiciable à la protection des biens et des personnes, des institutions judiciaires fonctionnant à Bourg-en-Bresse ou Nantua.

C'est ce qui se passe à Divonne-les-Bains, puisque depuis de nombreuses années, les services municipaux travaillent en étroite collaboration avec ceux de l'Etat (Douanes, Police aux Frontières, Gendarmerie Nationale) sous l'autorité du Préfet et en présence de la Police Municipale, à la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et de sanction à l'encontre des délinquants qui opèrent dans notre propre commune. Tous les faits commis sont alors analysés en vue d'une réponse adaptée. Si à Divonne, en 2003, on a pu constater une amélioration de la situation, meilleure que dans l'ensemble du département, c'est bien en raison de ce travail précis et concret. Enfin, je crois qu'il faut rendre hommage à notre Police Municipale qui sait, avec humanité et compréhension, réagir de manière appropriée à tous les faits délictuels dont elle a connaissance. C'est un travail souvent ingrat, compliqué, mais si utile à la population qu'il mérite d'être encouragé.

Etienne Blanc, Député-Maire de Divonne-les-Bains

interview de monsieur JP ROUX,

directeur général des services de la communauté de communes du pays de GEX

« sécurité »

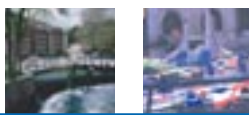
Que sont le CISPD et le CLS ?

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) est l'instance où s'organisent les coopérations mobilisant les acteurs de l'Etat et les Collectivités territoriales. Il concrétise le concept de sécurité partagée selon lequel la sécurité est l'affaire de tous et nécessite l'implication de tous les acteurs autour d'objectifs et

d'actions définies en commun. Il est l'enceinte de mise en œuvre du Contrat Local de Sécurité (CLS).

Le Contrat Local de Sécurité qui a été passé entre l'Etat et les communes du Pays de Gex définit, après un diagnostic partagé entre les élus et les représentants de l'Etat, les objectifs à atteindre et les actions permettant de les réaliser. Ce contrat a été signé au printemps 2003.





Gérard Paoli (Maire de Gex), Bernard Tomasini (Préfet de l'Ain), Etienne Blanc (Président CISPD), Jocelyne Boch (Maire de Thoiry), Gilles Giuliani (Sous-Préfet de Gex)

Comment est organisé le CISPD ?

Les textes de juillet 2002, créant les CLGPD et les CISPD prévoient que dans le cas d'un CISPD, c'est le président de la Communauté de Communes qui le préside. C'est donc à ce titre que le Conseil est présidé par Monsieur Etienne Blanc, et ce d'autant plus que la Communauté de Communes du Pays de Gex dispose de certaines compétences pour traiter des problèmes de sécurité spécifiques.

Le Préfet et le Procureur de la République sont membres de droit du CISPD.

Le Conseil est composé de 3 collèges :

- ▶ les élus représentés par les 26 maires des communes Gessiennes,
- ▶ les responsables des administrations administrations comme le Préfet, le Sous-Préfet, la Gendarmerie, les Douanes, la Police de l'air et des frontières...
- ▶ les représentants de la société civile comme les associations, les directeurs d'établissements scolaires, les représentants de l'OPAC et de la SEMCODA et les transporteurs sous l'égide de la Régie départementale des transports de l'Ain (RDTA).

Quels sont les points forts du CISPD ?

Les priorités principales sont au nombre de 5 :

- ▶ La création d'une maison de justice et du droit sur la

commune de Gex où doivent se retrouver : un juge de proximité (dispositif prévu par la loi Perben), un greffier mais aussi le délégué du Procureur de la République œuvrant sur le ressort ainsi que, ponctuellement, des membres des professions auxiliaires de justice (avocats, notaires) ou représentants des associations d'aide aux victimes,

- ▶ l'organisation du stationnement des gens du voyages sur le Pays de Gex,
- ▶ la mise en place d'une meilleure collaboration entre les services de sécurité en vue de mieux se prémunir contre certaines formes d'insécurité comme les vols dans les domiciles,
- ▶ mettre en place une collaboration plus soutenue entre les Polices Municipales Gessiennes et la Gendarmerie. Il est vrai que la délinquance ne connaît pas les limites communautaires,
- ▶ poursuivre l'effort engagé par la CCPG en 2003 avec la mise en place d'un service de prévention de la Délinquance. Il s'agit d'une convention passée avec la DSEA et le Conseil Général de l'Ain, pour mettre à disposition 3 éducateurs sur le Pays de Gex.



— agenda

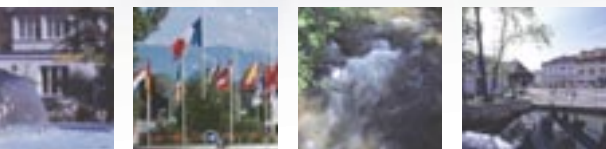
- **10 mai : Match de volley** – Gymnase à 20h00
Contact : Arlette BERGAMO au **04 50 20 33 85**
Organisation : Divonne Volley
- **12 au 19 mai : Exposition affiches musique**
Hall de la Mairie
Contact : Mme CLAIZERGUES au **04 50 20 15 16**
Organisation : ARPADI
- **14 mai au 19 juin : Exposition Mairie 10^{ème} concours franco-suisse d'art plastique**
Salle Expo Hôtel de Ville 15h00 à 19h00 du mardi au samedi
Vernissage le 14 mai – 18h30
Contact : Service Culturel au **04 50 20 47 80**
- **13 ou 20 juin (suivant météo) : Baptêmes de l'Air Hélicos** – Chemin de Longuève – ARBERE
Contact : Jean-Pierre MICHEL au **04 50 20 22 17**
Organisation : Club Héli Divonne
- **16 mai : Slalom automobile** – Hippodrome
Contact : Jean Marc BARRILLIET au **06 10 23 51 25**
Organisation : Ecurie du Pays de Gex
- **19 au 22 mai : Tour Pédestre Jura Pays Gex**
Tour du Lac
Contact : Camille VILLET au **06 72 16 12 25**
Organisation : Tour Pédestre Jura Pays de Gex
- **20 au 23 mai : Enduro de la Pêche** – Lac
Contact : Jean-Claude SANS PEUR au **04 50 20 07 10**
Organisation : AAPPMA
- **29 mai : Hand Finale coupe de ligue** – Gymnase
Contact : Raphaël PAONE au **06 14 08 32 53**
Organisation : Handball Club Gessien
- **5 juin : Tournoi de foot des commerçants** – Terrain d'honneur
Contact : Jean-luc BONIFAY au **04 50 20 09 37**
Organisation : USD
- **12 juin : Gala du LEC** – Gymnase
Contact : Véronique GEINDRE au **04 50 20 29 61**
Organisation : LEC

— culture

- **Bibliothèque pour Tous (2^{ème} étage de la Poste)**
Lundi-mercredi-vendredi de 15h00 à 18h30, samedi de 10h00 à 12h00
Cotisation familiale annuelle : 12 €.
Lecture gratuite pour les enfants.
Chaque lundi à 17h00 : Biblio-thé (livres-échanges autour d'une tasse de thé).
Jusqu'au 29 mai : "Le Mai des Arts" : un vaste choix d'ouvrages sur la musique et la peinture.

— sport

- **"Des nouvelles du 1^{er} Défi du Fort l'Ecluse qui aura lieu le 23/05/04"**
Suite au succès du test du Défi du Fort l'Ecluse en septembre 2003, l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région vient de décider de créer le premier défi officiel du Fort l'Ecluse, le 23 mai 2004. Il sera ouvert à tous. Un grand nombre de sportifs seront sans doute au rendez-vous. Le parcours, aménagé, sera plus long que celui proposé en 2003. Cette course originale permettra de valoriser le patrimoine par le sport. L'organisation de cette manifestation va demander l'implication des communes du Canton de Collonges ainsi qu'un grand nombre de bénévoles. Cette première édition se déroulera sur la journée entière avec une restauration sur place et des éventuelles animations. L'Office de Tourisme de Collonges et sa Région est déjà mobilisé, les sponsors, bénévoles et coureurs intéressés peuvent s'inscrire auprès de lui au **04 50 59 40 78** ou par mail à : otcollon@cc-pays-de-gex.fr



• **Social**

Contrairement aux idées reçues, la commune de Divonne-les-Bains et ses élus portent le souci de créer des logements à loyers modérés et à un rythme régulier. En 2002, **24 logements** construits en partenariat avec la Semcoda, furent livrés rue Fontaine, fin 2004, **16 autres**, plus particulièrement réservés aux fonctionnaires d'Etat (Education Nationale, DDE, Perception, Sous-Préfecture, PTT...), car financés par le SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) verront le jour avenue de Genève, à côté du collège.

De plus, au 3^{ème} trimestre 2005, **4 petits immeubles de 52 logements** de toutes catégories d'habitat aidé (Plai, Plus, Pls, Pli), viendront porter à **268** le nombre d'appartements à loyers modérés. Les travaux viennent de commencer avenue des Voirons.

Enfin, dès la signature du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la commune lancera **24 logements**, rue du Châtelard, cette fois avec l'Opac.

Divonne-les-Bains est une ville qui bouge, qui protège son environnement et poursuit son objectif constant : être au plus près des besoins des familles, de leur bien-être et de leur souhait d'accéder à un logement de qualité, avec un loyer raisonnable.

divonne, la ville

ville en direct

• **Travaux**

- **Au centre ville**

En raison des travaux d'aménagement de la Grande rue et de la création d'un giratoire au croisement de la rue de Lausanne et de la rue Pallud, la circulation risque d'être perturbée jusqu'à la fin de mois de mai. Afin d'améliorer vos déplacements des déviations sont mises en places. Les services techniques vous remercient de votre patience et de votre compréhension.

Renseignements : 04 50 20 47 30

- **Inauguration**

Le **samedi 15 mai prochain à 11h00** sera inauguré le site de « La Grande Source » de la Divonne en présence de monsieur le Maire et de son équipe municipale. Rappelons que la commune a aménagé en relation étroite avec la STTH, le petit sentier qui relie la mairie au croisement accédant au Mont Mussy et au site de « La Grande Source ». Ce dernier complètement rénové avec la reprise de l'ensemble du captage et la mise en valeur des arrivées d'eau, est un lieu agréable pour une promenade en toutes saisons. Nous vous invitons donc tous à venir découvrir ce nouvel ouvrage qui tente de mettre en valeur notre patrimoine vert et aquatique si présent dans notre commune et que nous nous efforçons de préserver du mieux possible dans l'intérêt de tous.



• **Infos pratiques**

- **Horaires d'ouvertures d'été (mars/octobre) des déchetterie du pays de Gex.**

Lundi au vendredi 8h30-12h00 et 13h30-18h00

Samedi 8h30-18h00

Dimanche 9h00-12h00

Fermeture : tous les jours fériés

Le 29 avril 2004 a eu lieu à Gex la mise en place du CISPD. Comment s'est déroulée cette journée ?

Le 29 avril 2004 a eu lieu l'installation officielle du CISPD par le Président Etienne BLANC en présence de Monsieur le Préfet de l'AIN et de Monsieur le Procureur de la République, soulignant la détermination de la justice, à annoncer la création de la Maison de la Justice et du Droit du Pays de Gex.

Les objectifs et le plan d'action du CISPD ayant été rappelés par Monsieur PAOLI, maire de GEX et vice-président de la CCPG, Monsieur le Président BLANC a procédé à l'installation du CISPD en faisant approuver le règlement intérieur qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'instance.

Dans quelle situation étions-nous avant la signature du CLS ?

Nous étions dans une situation de blocage car le CLS n'avait pas l'outil lui permettant son application sur le terrain. Il n'y avait pas de lien organisationnel entre les élus et le service de sécurité en l'occurrence la gendarmerie. Concrètement, les élus ne pouvaient faire valoir les revendications ou les préoccupations émanant des administrés.

Que peut-on espérer de cette réorganisation ?

Bien évidemment, c'est la recherche d'une meilleure efficacité avec une complémentarité entre les élus, porte-parole des préoccupations des citoyens, et l'Etat détenteur de



l'autorité et des moyens de répression en matière de sécurité.

Avec la mise en place de la maison de la justice et du droit, il va s'opérer un véritable rapprochement entre le justiciable et l'institution judiciaire. C'est donc avec une plus grande rapidité que seront assurés les droits de la victime. D'autre part, le rendu sur place de mesures comme le rappel à la loi, la médiation pénale, la réparation ou la composition pénale permettront d'éviter les déplacements à Oyonnax ou à Bourg-en-Bresse. De même, le contentieux en matière civile peut être assuré pour partie dans cette instance. Enfin, la population bénéficiera d'un lieu d'information et d'orientation dans des domaines de la vie quotidienne où elle a besoin de conseils : droit du logement, droits des femmes, droit social...

Les procédures facilitant le dépôt de plainte ne peuvent être recherchées qu'avec la gendarmerie mais, au-delà des cas nécessitant une plainte formelle, les permanents de la MJD seront à même de traiter en amont (ou faire traiter) des situations pour lesquelles les citoyens souhaitent une intervention.



• **Etat civil**

Naissances

• **Enzo Frison,**
le 24/03/2004
à St-Julien-en-Genevois

• **Matisse Gallizzi,**
le 17/03/2004
à Meyrin (Suisse)

• **Maïlys Zuber,**
le 06/04/2004
à Ambilly

Mariages

• **Thierry Renaud et Marie Héléne Dupays,**
le 10/04/2004

• **Laurent Germain et Urszula Dziadosz,**
le 17/04/2004

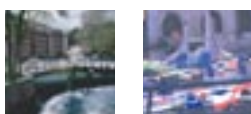
• **Thomas Givel et Fanny Hocquemiller,**
le 24/04/2004

Décès

• **Irène Grenard, née Penténéro,**
83 ans, le 01/04/2004
à St-Julien-en-Genevois

• **Michel Journet,**
43 ans, le 15/04/2004
à Divonne-les-Bains

• **Samuel Monnier,**
77 ans, le 16/04/2004
à Divonne-les-Bains



[suite et fin]

La police municipale de Divonne-les-Bains

Sous l'autorité directe du maire, la police municipale de Divonne-les-Bains, dirigée par un cadre de police du grade de capitaine, comprend à l'heure actuelle un effectif total de 8 unités dont un maître chien (Hors saison estivale l'effectif est de 6 unités).

Quelles sont ses missions principales en matière de sécurité publique ?

- ▶ Travailler en parfaite coordination avec les forces de sécurité de l'État (gendarmerie nationale, service des douanes, police aux frontières), en vertu de la convention signée par le Préfet de l'Ain et le maire de Divonne-les-Bains, le 16 octobre 2000.
- ▶ Effectuer une surveillance générale par rondes notamment avec pour objectif principal la diminution des cambriolages,

des vols de véhicules, des vols dans les véhicules...

- ▶ Éviter les dégradations diverses et donc faire face aux incivilités,
- ▶ Lutter contre l'insécurité routière en multipliant les contrôles de vitesse en agglomération à l'aide de l'eurolaser dont dispose la commune,
- ▶ Surveiller la sortie des écoles,
- ▶ Surveiller le stationnement en zone bleue.

A noter que les caractéristiques particulières de Divonne-les-Bains : Ville thermale et touristique dotée d'un casino, très fréquentée en toutes saisons, augmentent très sensiblement les charges de travail de la police municipale en comparaison des autres communes du pays de Gex.

Bilan de l'année 2003 :

Le bilan de la police municipale qui travaille la journée et en première partie de nuit permet de réduire, de manière significative, le taux de délinquance durant ce laps de temps.

Son bilan est élogieux et participe encore largement à dissuader certains délinquants de commettre des actes délictuels.

Citons seulement pour 2003, 9 interpellations de personnes recherchées remise à la gendarmerie, 80 interventions avec les gendarmes, 40 rapports de constatations et beaucoup de présence pour les gens du voyage.

• Expression politique

- Le portable d'E. Blanc a agrémenté le conseil du 19 avril de sonneries répétées. Manque de respect vis-à-vis d'autrui ? Non, E. Blanc ne savait comment faire taire l'engin qu'il a dû confier au secrétaire général. Tout cela prêterait à rire si le métier de maire n'exigeait des compétences techniques variées. Aussi E. Blanc délègue-t-il les études à des organismes extérieurs sans en maîtriser les coûts. Exemples de gaspillage : des dépenses astronomiques pour le site internet de Divonne (toujours en construction) et pour mettre en page ce bulletin d'information. L'étude d'un accès handicapé à la plage ne coûte-t-elle pas plus que sa réalisation ?

Les élus de la liste « Vivre A Divonne » :
Isabelle Coulon, Jean Dubout,
Isabelle Nuttall, Jean-Claude Pruvost

- L'argent public ne serait qu'un détail pour la majorité en place.

Détail : Les 400 000 € annoncés pour la construction d'un 3^{ème} vestiaire au thermes. 200 m² à 2000 € le m² c'est beaucoup pour tout le monde sauf pour nos décideurs.

Détail : les 25 000 € signés par le maire, sans l'aval du conseil municipal, pour une simple étude d'accès handicapés à la plage ! sans les travaux ! !

Détail : l'impossibilité d'expliquer au conseil municipal la ventilation du versement casino mars 2004 ! !

Détail encore : la subvention de 50 000 € allouée à la société des courses et à son nouveau président (E. BLANC) alors que le maire, lors du vote du budget, avait juré qu'elle ne serait plus versée. Il y a ce qu'on dit...

Argent facile... trop facile ! ! ! PLUS DE PLACE ! ! !

Liste « Divonne bon sens »
Roger Martin, Nicolas Seinturier,
Jacques Tavie

- Les échos du conseil municipal

Lors de sa séance du 19 avril, le conseil municipal a notamment approuvé la réalisation d'une fresque murale à l'école de Villard, le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds Solidarité Logement de l'Ain, et la participation financière de la commune au projet pédagogique des élèves de CM2 de l'école d'Arbère (séjour de trois jours à Lyon).

Il a par ailleurs approuvé les tarifs, dates et horaires d'ouverture de la piscine et de la plage.

Enfin, il a accepté le versement d'une subvention de 50 000 € à la Société des Courses.



PISCINE TARIFS 2004

PISCINE	Tarifs 2003	Saison 2004
Adulte plein tarif	3.60	3.70
Adulte de 17h à 20h	1.80	1.85
Enfant de 4 à 17 ans	1.80	1.85
Etudiant sur présentation carte		
Enfant résident moins de 16 ans	1.15	1.20
Enfant de -3 ans	gratuit	gratuit
Groupes scolaires de la commune	gratuit	gratuit
Groupes ou colonie	1.15	1.20
12 entrées adultes	36	37
12 entrées enfants	18	19
Cabine (entrée non comprise)	3.50	3.60
Carte saison adulte tennis inclus	76	78.50
Carte saison enfant tennis inclus	41	42.50
Carte saison résident adulte Piscine et plage	53	55
Carte saison résident enfant Piscine et plage	22	23
Carte saison employé communal Piscine et plage	10.50	10.80

PISCINE - Horaires

du samedi 8 mai au dimanche 5 septembre 2004 de 10h00 à 20h00

PLAGE - Horaires

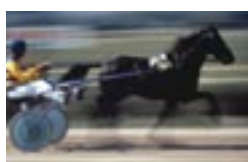
du mardi 1^{er} juin au mardi 31 août 2004 de 10h00 à 19h00

TENNIS	Tarifs 2003	Saison 2004
Location d'un court	9	9.50

PLAGE	Tarifs 2003	Saison 2004
Adulte	1.50	1.55
Enfant	0.50	0.55
Groupes ou colonie	0.50	0.55
Carte saison adulte	25	26
Enfant de - de 3 ans	Gratuit	Gratuit

en juin,

retrouvez votre magazine d'informations municipales « je vis à Divonne » un numéro consacré à la société des courses



Directeur de publication : Etienne Blanc

Comité de rédaction : Marie-Fée Champagne, Franck Guillaume, Pierre Jobard, Didier Lai, Laurence Maréchal, Marie-Claude Pignot, Jean-Paul Roux, Pascaline Roux

Hôtel de Ville

73, avenue des Thermes - 01220 Divonne-les-Bains

Mail : communication@divonne.fr

Tél. 04 50 20 03 49 - Fax. 04 50 20 01 40

Réalisation : X'PRIME Thoiry/Lyon 04 78 38 19 76

Impression : IOF

Tiré à 4500 exemplaires

Distribué par votre facteur